

## **RÈGLEMENT INTERIEUR**

### **OPEN Maurice DAVID**

#### - **Article 1 :**

Le Cercle d'Échecs du Bassin Annemassien (CABE) organise la 3ème édition de l'Open Maurice DAVID à Gaillard, Espace Louis SIMON le 02 octobre 2022.

Cet Open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement correct exigé
- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. La licence peut être prise sur place. Le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA)
- Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

#### - **Article 2 :** Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur (88<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE tenu à Goynuk (Antalya Turquie entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018)

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE 2021) :

- forts-faibles
- aucune protection de club, de famille
- pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement
- Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription
- Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI).

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

L'article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

#### - **Article 3 :** Cadence : 12 minutes avec un incrément de 3s par coup depuis le début.

#### - **Article 4 :** Horaires de Jeu

- Début du tournoi dimanche 02 octobre 2022 à 09h30 (1<sup>ère</sup> ronde)
- Pause de 12h30 à 14h
- Inscription et pointage de 08h00 à 09h00
- Les inscriptions et pointage après 09h00 joueront pour la deuxième ronde

#### - **Article 5 :** Droits d'inscriptions

- Adultes : 20 € (25 € après le 01.10.2022)
- Jeunes : 10 € (15 € après le 01.10.2022)

- **Article 6 : Prix, Classement et Départages**

- Répartition des Prix la liste des prix figure en annexe, avec affichage dans la salle de tournoi avant la moitié du tournoi.
  - Les prix ne sont pas cumulables.
  - Les prix du classement général sont répartis au système Hort.
  - Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points départies au joueur ayant le meilleur départage.
  - Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.
  - En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :
    - Prix du classement général
    - Prix par catégorie d'âges plus prix féminin
    - Prix spéciaux.
  - Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO
- Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = 1/2, perte = 0). Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.
- Article 7 : Délai et Forfaits  
Le délai pour arriver devant l'échiquier est de 5mn.  
On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- Article 8 : A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) donne le résultat à l'arbitre. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Rappel de la Charte du Joueur : Une proposition de nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

- Article 10 :

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi : exclusion après 2

forfaits, respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),

Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.

Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,

Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.

Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,

Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des Juridique si les faits sont avérés,

Avoir une attitude convenable

- 
- 
-

Interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie  
éviter toute discussion et toute lecture suspecte

Signalement des abandons non justifiés au Directeur Juridique pour les joueurs français et  
à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Toute dégradation entraînera une exclusion

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace  
boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.  
Éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du  
Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

- Article 11 :

Arbitre Principal : Michel SYLVESTRE-BARON arbitre open 2

- Article 12 : Jury d'appel :

Il est constitué avant le début de la 2eme ronde et est affiché en annexe dans la salle de  
tournoi.

- Article 13 : Contrôle anti-dopage Tous les participants acceptent de se soumettre à tout  
contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme  
habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

- Article 14 : Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement  
Intérieur.

- L'Arbitre Principal

L'Organisateur